

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard

Signé le 9 Octobre 2014

Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 013-468/14/CC

**■ Programme d'aménagement d'ensemble Les Paranques - La Claire - Marseille
13ème arrondissement - Autorisation donnée au Président de signer les
conventions de participation**

DUF 14/12079/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 17 décembre 2007, la Communauté urbaine a approuvé le Programme d'Aménagement d'ensemble Les Paranques – La Claire dans le 13^{ème} arrondissement.

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble est un outil financier visant à mettre en place une participation à la charge des bénéficiaires d'autorisation de construire afin de permettre la réalisation d'équipements publics répondants aux besoins des futurs habitants situés dans le périmètre du PAE.

Le PAE des Paranques – La Claire, approuvé par délibération du 17 décembre 2007 s'étend sur un périmètre d'environ 14 hectares et prévoit la réalisation des ouvrages ci-après énoncés :

- la voie U372 à partir du boulevard Bara et ses prolongements sur l'avenue Paul Dalbret et le chemin de la Grave, y compris les carrefours de raccordements entre ces voies et l'ouvrage routier de franchissement du canal de Marseille,
- L'ensemble des réseaux, d'adduction d'eau, d'électricité, télécommunication, assainissement sanitaire et pluvial liés aux besoins des projets d'urbanisation.
- Une partie des ouvrages hydrauliques (bassin J3 et re-qualibrage des ruisseaux dans l'emprise du périmètre) prévus dans le schéma d'assainissement pluvial du secteur de la grave/les médecins. Ce schéma comporte la construction des bassins de rétention et le re-qualibrage des ruisseaux de la Grave et des Xaviers.

Le montant total des investissements nécessaires à la réalisation de ces équipements s'élève à 6 596 165 euros HT (y compris coût foncier).

Au regard des besoins induits par les constructions à édifier dans le périmètre du PAE, les constructeurs financeront 79,14 % du coût total des équipements du PAE soit 5 220 370 euros HT, pour une constructibilité de 38 555 m² de surface de plancher (S.P) soit une participation de 135,40 euros HT/m² S.P.

Les constructeurs pourront s'acquitter de leurs participations sous forme numéraire et/ou sous forme d'apport foncier ; des conventions de participations devront être établies au cas par cas avec les opérateurs pour tenir compte des particularités de leurs projets.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes conventions s'avérant nécessaires à la mise en œuvre de ce PAE.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de communauté du 17 décembre 2007 approuvant le PAE Les Parankes – La Claire ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'aménagement du secteur Les Parankes – La Claire dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille permettra la réalisation d'opération de logements ;
- Qu'un programme d'aménagement d'ensemble, a été approuvé sur le secteur Les Parankes – La Claire ;
- Que le PAE a pour objet de mettre à la charge des constructeurs, le coût des équipements publics rendus nécessaires par les constructions à édifier dans le périmètre dudit PAE ;
- Qu'il convient d'établir avec chacun des constructeurs une convention déterminant le montant et les modalités de leurs participations.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Le montant de la participation des constructeurs est arrêté à 135,40 euros HT/m² de surface plancher dans le périmètre du Programme d'Aménagement d'Ensemble Les Parankes – La Claire.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les conventions de participation pour la mise en œuvre du PAE Les Parankes – La Claire.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme,
PLUI, Aménagement communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014